

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé
Centre Hospitalo-universitaire Ibn Sina (CHUIS)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°137/2019

Le **03/12/2019** à **10 heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Sina, sis, Rue M fedel Charkaoui, Al Irfane, Rabat -Institut, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux études techniques et suivi des travaux en deux (02) lots séparés :

Lot n°1 : ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES DE L'HOPITAL DES SPECIALITES DE RABAT RELEVANT DU CHUIS.

Lot n°2 : ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES DE L'HOPITAL D'ENFANTS DE RABAT RELEVANT DU CHUIS.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du service des Marchés, rue Mfedel Cherkaoui, Al Irfane, Rabat -Institut, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **2.000,00DH par lot (Deux mille dirhams)**

L'estimation des prestations établie par le CHUIS est fixée à la somme de :

Lot n°1 : 81 000,00DH (quatre vingt-un mille dirhams TTC).

lot n°2 : 81 000,00DH (quatre vingt-un mille dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 28,29 et 31** du Règlement, du 13/05/2015, fixant les conditions et les formes de passation des marchés du Centre Hospitalier IBN SINA.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau d'Ordre de la Direction du CHUIS,
- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et Logistiques de la Direction du CHUIS, sis, Rue Mfedel Charkaoui, Al Irfane, Rabat -Institut,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du Certificat d'agrément du BET délivré par le ministère de l'équipement dans les domaines (D14).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de Consultation.